

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 14 mars 2016, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire Christian Lacroix.

Assistance : Aucune personne.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2016-03-079

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2016-03-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert, en enlevant l'item 8m) et en ajoutant le sujet suivant:

22. Bacs de cuisine (petits bacs pour le compost)

ADOPTÉE

2016-03-081

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 février 2016 soient adoptées avec la modification suivante :

À la résolution 2016-02-068, au premier « attendu » : changer les mots « chacun d'eaux » par « chacun d'eux ».

ADOPTÉE

2016-03-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 7 mars 2016 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2016-03-083

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 10 mars 2016, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika pendant la période du 29 janvier 2016 au 29 février 2016, au montant total de 6 162,08 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-084

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TENUE LE 8 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du Comité de santé et de sécurité tenue le 8 février 2016.

ADOPTÉE

2016-03-085

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS (ARTICLE 34 – RÈGLEMENT SUR LES COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL)

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport annuel d'activités de l'année 2015 exigé en vertu de l'article 34 du Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, rapport daté du 3 février 2016.

Il est, de plus, résolu de transmettre ce rapport annuel à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE

2016-03-086

COMPTES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt :
 - a) Les registres des chèques couvrant la période du 1^{er} au 29 février 2016, portant les numéros :
 - M1600035 à M1600048, pour un montant de 513 945,44 \$;
 - C1600049 à L1600077, pour un montant de 51 765,39 \$;
 - L1600078 à C1600083, pour un montant de 9 845,99 \$;
 - P1600028 à P1600052, pour un montant de 59 951,66 \$.
 - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1600071 à D1600125 pour un total de 13 918,19 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 6, 13, 20 et 27 février 2016.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21 h 09. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2016-03-087

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 29 février 2016, portant les numéros :
 - C1600008 et C1600009, pour un montant de 4 235,85\$;
 - L1600010, pour un montant de 179,79\$.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2016-03-088

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES 2016-2017 AVEC LE GROUPE ULTIMA

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu de renouveler le contrat d'assurances pour 2016-2017 avec le Groupe Ultima inc. au montant de 29 565 \$.

Il est, de plus, résolu d'accepter pour dépôt le document relatif au renouvellement de La Municipale (MMQP-03-079025 et MMQP-03-079025.11) concernant la police d'assurance de la municipalité pour la période du 4 avril 2016 au 4 avril 2017 ainsi que l'annexe 1 (modifications apportées à La Municipale).

Il est, de plus, résolu que le conseil approuve les conditions d'assurance ainsi que les montants assurables apparaissant audit renouvellement (conditions particulières, sommaire des garanties (assurances des biens, perte de revenus, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, automobile et bris de machine).

Il est également résolu que le conseil approuve le tableau des assurés additionnels, le tableau des emplacements, le tableau des biens divers, le tableau des équipements d'entrepreneur ainsi que le tableau de véhicules, en date du 12 février 2016.

ADOPTÉE

2016-03-089

VERSEMENT DES PRIMES POUR LE TRAPPAGE DES LOUPS ET COYOTES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de verser aux personnes ayant capturé des loups et coyotes pendant la période de trappe qui s'étendait du 25 octobre 2015 au 1^{er} mars 2016, et ce, aux conditions énumérées dans la résolution 2015-10-347 du 13 octobre 2015, un montant de 100 \$ pour chaque capture enregistrée par l'inspecteur municipal, pour un total de 300 \$ pour trois (3) loups et/ou coyotes captures au cours de la saison de trappe 2015-2016.

ADOPTÉE

2016-03-090

SOUPER MÉCHOUI POUR LES EMPLOYÉS ET LES BÉNÉVOLES – 29 AVRIL 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'autoriser la tenue d'un souper méchoui pour les employés municipaux et pour souligner l'implication des bénévoles de la municipalité. Cet événement aura lieu le vendredi 29 avril 2016, vers 18 h, à la salle municipale de Kiamika.

Il est, de plus, résolu de retenir les services d'un traiteur pour le souper méchoui. Un montant de 2 500 \$ est alloué pour l'organisation de cet événement.

Il est également résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour cet événement. Un montant de 34 \$ sera payé au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-091

SOUPER MÉCHOUI POUR LES EMPLOYÉS ET LES BÉNÉVOLES – DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter une demande de permis de réunion pour servir à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue d'un souper méchoui pour souligner le travail des employés municipaux et pour l'implication des bénévoles des différents organismes. Cet événement aura lieu le vendredi 29 avril 2016.

Il est, de plus, résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 43,50 \$ au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis.

ADOPTÉE

2016-03-092

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ARRIÈRE SALLE MUNICIPALE – PRAIRIE FLEURIE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de procéder à des travaux d'aménagement paysager sur le terrain situé à l'arrière de la salle municipale, soit l'aménagement d'une prairie fleurie d'une superficie d'environ 588 mètres carrés. Le coût total des travaux est estimé à 2 300 \$, taxes fédérale et provinciale incluses.

Il est, de plus, résolu que Michel Charette soit engagé avec sa machinerie pour la réalisation des travaux, pour un montant de 500 \$ et que les semis soient achetés de Horti-Solution pour un montant de 1 800 \$, taxes fédérale et provinciale incluses.

ADOPTÉE

2016-03-093

PANNEAUX DE SIGNALISATION – SENTIER PÉDESTRE DU RUISSEAU DU DIABLE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'acheter de Lettrage Design Info Plus, trois (3) panneaux de signalisation en Alupanel pour le sentier pédestre du Ruisseau du Diable, au coût de 697 \$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2016-03-094

CHANGEMENT DES LUMIÈRES DE RUES AU DEL - LACASSE ÉLECTRIQUE INC.

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Lacasse Électrique inc. pour le changement de treize (13) lumières de rues au LED, au prix de 2 930 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. La dépense nette représente un montant de 3 067 \$.

Il est, de plus, résolu que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour un montant maximal de 3 067\$ pour le paiement de cette dépense en immobilisation pour une période de quatre (4) ans. Cet emprunt sera remboursé par l'ensemble des contribuables de la municipalité et le premier remboursement se fera à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

2016-03-095

OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DES LIGNES JAUNES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le contrat pour le traçage de 37 km de lignes axiales simples continues jaunes de 120 mm de largeur soit octroyé à Lignco-Sigma inc., au prix de 349 \$ du kilomètre, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

14 mars 2016

6513

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-096

DEMANDE DE SUBVENTION AU CLD D'ANTOINE-LABELLE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika présente une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'aménagement d'un sentier pédestre près du village de Kiamika, projet évalué à 25 737 \$.

Il est, de plus, résolu que Madame Annie Meilleur, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, la demande d'aide financière ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2016-03-097

FORMATIONS – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Madame Kristel Lucas, inspectrice en bâtiments et en environnement, soit autorisée à suivre la formation de la MMQ portant sur le rôle et les fonctions de l'officier municipal qui se tiendra à la MRC de Papineau, le 11 mai 2016, ainsi que la formation dispensée par la COMBEQ en lien avec son emploi.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika défraiera les coûts relatifs à la formation ainsi que les dépenses afférentes, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2016-03-098

ACHAT D'UN FRIGIDAIRE POUR LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'acheter de Meubles Mont-Laurier un frigidaire 18 pieds cubes, au prix de 1000,27\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 169 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense, un montant de 788 \$ ayant déjà été prévu au budget 2016.

ADOPTÉE

2016-03-099

ACHAT D'UN CÔTE-À-CÔTE – TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'acheter de Nicole Latreille-St-Jean, un côte-à-côte 4 places avec boîte pour matériel, de marque Kawasaki, modèle KAF62, année 2007, au prix de 4 000 \$, plus les taxes fédérale et provinciale (si applicables). Ce véhicule servira pour l'arrosage des fleurs, l'entretien paysager ainsi que pour différentes tâches au niveau des Travaux publics.

Il est, de plus, résolu qu'un montant maximal de 4 399,50\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

Il est également résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, tous documents auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'achat de ce véhicule.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-100

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC FRANÇOIS INC. – FEUX D'ARTIFICE DU 25 JUIN 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'une subvention de 200 \$ soit versée à l'Association des Propriétaires du lac François inc. pour l'organisation des feux d'artifice sur la Presqu'île.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 200 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-03-101

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 902,06\$ DU SURPLUS LIBRE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN 2015

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu qu'un montant de 902,06 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement des dépenses suivantes relatives à la modification des règlements d'urbanisme au cours de l'année 2015 :

MRC d'Antoine-Labelle (facture 7429) : 194,77 \$;
MRC d'Antoine-Labelle (facture 7428) : 707,29 \$.

ADOPTÉE

2016-03-102

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION ET DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE SERVICE DES INCENDIES (CASERNE DE KIAMIKA)

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'autoriser les achats suivants, soit des équipements d'intervention et de santé et sécurité au travail pour le Service des incendies (caserne de Kiamika):

Immobilisations :

Échange des APRIA MSA pour SCOTT :	2 000\$
2 habits de combat :	2 000\$
4 radios portatifs numériques :	2 000\$
250 pieds de tuyaux de 4 po Storz :	3 000\$

Vêtements

3 casques :	600\$
3 uniformes :	450\$

Pièces et accessoires :

2 facial d'APRIA :	800\$
1 booster cellulaire pour le 407 :	250\$
1 Ipad pour les Plans d'intervention :	800\$
12 sangles de sauvetage :	300\$
1 planche dorsale strap et ferno :	500\$
1 civière panier :	600\$
2 haches :	250\$
Sac cordage à lancer :	100\$
1 gaffe à gypse 6 pieds :	150\$
1 gaffe standard 6 pieds :	150\$

Aménagement de la caserne

Aménagement du bâtiment (plancher à finir, peinture, rangement) :	2 500\$
---	---------

Total des dépenses :	16 450\$
-----------------------------	-----------------

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-103

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 28 février 2016 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2016-03-104

REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2015

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 934 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2015;

ATTENDU que contrairement aux années 2014 et antérieures, les dépenses relatives à l'entretien des chemins d'hiver ne peuvent être comptabilisées pour la reddition de compte du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU que les municipalités n'ont pas été avisées du fait que le ministère des Transports ne tiendrait pas compte des dépenses relatives à l'entretien des chemins d'hiver pour la reddition de compte de ce programme à partir de l'année 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika demande au ministre des Transports de tenir compte des dépenses relatives à l'entretien d'hiver des chemins municipaux dans la reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, et ce, pour l'année 2015 et les années suivantes.

ADOPTÉE

2016-03-105

TRANSFERT DES PROFITS DU DÉJEUNER DU MAIRE ET D'UN MONTANT DE 500\$ PROVENANT DES ORGANISATEURS DU TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE À LA RÉSERVE PARC COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de transférer les montants suivants à la « Réserve Parc communautaire », à savoir :

- Les profits du déjeuner du maire tenu le 28 février 2016 s'élevant à 637,90 \$;
- Un montant de 500 \$ provenant des organisateurs du tournoi hockey bottine.

ADOPTÉE

2016-03-106

ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2016 – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres pour l'achat des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année 2016 (Projet AOI-16—03-01), tel que dressé la directrice générale, en date du 14 mars 2016.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-107

ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2016 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année 2016 (projet AOI-16-03-01).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Josée Lacasse
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 30, le 7 avril 2016.

Date d'ouverture des soumissions : le 7 avril 2016, à 9 h 35.

ADOPTÉE

2016-03-108

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika accepte les conclusions émises dans le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées (révision 1) produit par N. Sigouin Infra-conseils en date du 17 février 2016.

ADOPTÉE

2016-03-109

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE AU LAC DES ZOUAVES (CRÉATION DE DEUX (2) TERRAINS)

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle, dans le cadre de la délégation de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, désire obtenir l'avis de la municipalité sur un projet de développement de la villégiature au lac des Zouaves;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit l'attribution de deux (2) terrains dans la partie nord-est du lac, soit sur une partie du lot 41, rang sud du chemin Chapleau, canton Montigny (en bordure du chemin Chapleau);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'aviser la MRC d'Antoine-Labelle que la Municipalité de Kiamika est en accord avec le projet de développement de la villégiature au lac des Zouaves, soit l'attribution de deux (2) terrains dans la partie nord-est du lac des Zouaves, en bordure du chemin Chapleau, soit sur une partie du lot 41, rang Sud du chemin Chapleau.

ADOPTÉE

14 mars 2016

6517

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-03-110

RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de février 2016, le Service de l'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle a proposé un périmètre urbain dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord avec le périmètre urbain proposé et qu'elle désire faire ajouter une partie du lot 2 676 715, cadastre du Québec, qui est situé en bordure du chemin menant à la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika est en accord avec le périmètre urbain proposé par le Service de l'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle en février 2016 et qu'elle désire faire ajouter une partie du lot 2 676 715, cadastre du Québec, qui est situé en bordure du chemin menant à la station de pompage.

ADOPTÉE

2016-03-111

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU – DEMANDE D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS

ATTENDU le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi n° 86 intitulé *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

ATTENDU que la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) est le deuxième plus gros employeur de la MRC avec un budget de plus de 67 M\$ et plus de 800 employés à temps plein ainsi qu'elle scolarise plus de 3 500 élèves jeunes et 800 adultes dans 17 municipalités en milieu défavorisé et à faible densité de population;

ATTENDU les signes distinctifs de la CSPN et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en font une commission scolaire de référence;

ATTENDU que le conseil des commissaires de la CSPN est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

14 mars 2016

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU l'importance des différents services rendus par la CSPN à ses établissements dans un souci d'optimisation et d'équité dans la répartition des ressources;

ATTENDU l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi n° 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

ATTENDU le souci de la CSPN de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacités où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

ATTENDU le souci de la CSPN de maintenir en fonction les petites écoles de village;

ATTENDU l'importance des relations entre la CSPN et ses 17 partenaires municipaux;

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

- *DE PRENDRE* position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat;
- *DE PRENDRE* position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population;
- *DE DEMANDER* que les élections scolaires soient associées aux élections municipales afin de favoriser la participation de la population;
- *D'ACHEMINER* la présente résolution au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), monsieur Sébastien Proulx, et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

2016-03-112

QUAIS RIVIÈRE KIAMIKA – DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRES DU MFFP ET DU MDDELCC

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Madame Annie Meilleur, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, soit autorisée à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation de quais sur la rivière Kiamika (près du pont du village et près du pont Deschambault).

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 569 \$ soit payé au ministre des Finances pour l'obtention des certificats d'autorisation. Il est également résolu d'affecter un montant de 569 \$ du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

Le conseiller Raymond Martin se retire pour les délibérations du prochain sujet. Il est 20 h 38.

2016-03-113

MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – DESCRIPTION DU POSTE « JOURNALIER CLASSE 1 »

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'un addenda soit ajouté à la convention collective de travail avec le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), section Kiamika, afin de modifier la description du poste « journalier classe 1 » qui sera décrite comme suit :

14 mars 2016

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

« Journalier classe 1

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

1- En plus des attributions du journalier, le journalier classe 1 est celui qui opère la machinerie de la municipalité tels le rouleau, le paveur, le balai ou autres.

Et/ou

2- Il est également proposé à l'aqueduc, opérateur de réseau de distribution (sans désinfection) et opérateur de station avec captage d'eau souterraine et désinfection au chlore.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir complété un cours de secondaire V;
- Pour le préposé à l'aqueduc, opérateur de réseau de distribution (sans désinfection) et opérateur de station avec captage d'eau souterraine et désinfection au chlore, détenir des certificats de qualification professionnelle pour les fonctions de :
 - Préposé à l'aqueduc
 - Opérateur du réseau de distribution (sans désinfection)
 - Opérateur de station avec captage d'eau souterraine et désinfection au chlore.
- Une expérience pertinente peut compenser l'absence de la scolarité demandée (secondaire V).
- Détenir un permis de conduire. »

Il est, de plus, résolu que le maire Christian Lacroix et la secrétaire-trésorière et directrice générale Josée Lacasse soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ledit addenda ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

Le conseiller Raymond Martin réintègre son siège. Il est 20 h 42.

2016-03-114

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-246 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Raymond Martin qu'à une prochaine séance de conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-246 sur les systèmes d'alarme.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-246 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2016-03-115

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-247 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT R-156 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-247 remplaçant le règlement R-156 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-247 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

BACS DE CUISINE - COMPOSTAGE

Après discussions, il est convenu que la municipalité n'achètera pas de bacs de cuisine pour le compostage pour les revendre aux contribuables de la municipalité. Les contribuables seront invités à se rendre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'achat de ces bacs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2016-03-086 à 2016-03-102 et 2016-03-112 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 47. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2016-03-116

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire

14 mars 2016

6521